

Séance du 16 février 2017

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 10 février 2017, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : Mme Durruty, présidente de séance, M. Millet-Barbé, Mmes Bisauta, Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoint ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mmes Taieb, Destin, MM. Boutonnet, Daubisse, Mmes Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Etchegaray à Mme Durruty ; Mme Juzan à Mme Duhart ; M. Laiguillon à M. Salducci ; Mme Candillier à M. Arcouet ; Mme Belbaraka à Mme Destin ; Mme Bensoussan à Mme Martin-Dolhagaray ; Mme Aragon à Mme Herrera-Landa ; Mme Capdevielle à M. Etcheto.

EXCUSE : M. Soroste.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Mme Martin-Dolhagaray présente le rapport suivant :

OBJET : ENFANCE - JEUNESSE ET EDUCATION – Conventions avec la Fédération française des maisons des jeunes et de la culture (FFMJC) et le Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP) pour l'accompagnement de la MVC du Polo Beyris et de la MVC Bayonne Centre-ville.

Depuis de nombreuses années, la Ville de Bayonne assure le financement des postes de directeurs de la Maison de la vie citoyenne Bayonne centre-ville et de celle du Polo Beyris, sous la forme d'une participation versée au Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP), d'une part, et à la Fédération française des maisons des jeunes et de la culture (FFMJC), d'autre part. Les directeurs sont en effet, dans les deux cas, des salariés de la FFMJC mis à disposition des deux associations bayonnaises concernées.

Afin d'asseoir sa politique Enfance-Jeunesse, la Ville de Bayonne a décidé de renouveler ses engagements pris auprès de la FFMJC et ainsi poursuivre l'accompagnement des MVC dont les objectifs répondent aux attentes de la collectivité. Outre le renouvellement de la mise à disposition de salariés, il est apparu souhaitable que les deux MVC puissent bénéficier de prestations de conseil et d'assistance de la FFMJC, notamment en matière juridique, de formation professionnelle, d'environnement institutionnel des associations.

Ce partenariat se traduira par un versement annuel de 10 000 € à la FFMJC au titre de la prestation d'accompagnement et par un versement au FONJEP pour le financement des postes de directeurs, estimé à 106 094 € pour l'année 2017 (42 572 € pour la MVC Centre Ville et 63 522 € pour la MVC Polo Beyris – montants qui feront l'objet d'une indexation).

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions triennales se rapportant aux dispositions précitées, renouvelable par avenant.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ
CONFORME AU REGISTRE
Par délégation du Maire,
Dominique Foulon
Directeur général adjoint